

Lyon, le 14 NOV. 2018

OBJET: Appel à projets « jardins citoyens et partagés » 2019

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Aujourd'hui on compte cinquante jardins partagés membres du réseau lyonnais. La Ville de Lyon a choisi de s'investir aux côtés des associations porteuses de ces initiatives en les soutenant et en développant ce réseau grâce à la charte que nous avons rédigée ensemble. Notre réseau réunit régulièrement les associations engagées dans cette charte, et propose des temps d'échanges et de réflexion pour le développement des jardins partagés, des ateliers collectifs et conférences.

La Ville de Lyon a également lancé en 2009 un appel à projets visant à soutenir les initiatives de jardins partagés, en finançant des actions pédagogiques, environnementales, culturelles développées par les associations. Notre appel à projets a notamment permis d'aider à la création de nouveaux jardins, par l'achat des outils, petits équipements, signalétique nécessaires au démarrage.

Dans notre contexte de contraintes budgétaires et de développement du nombre de jardins partagés, **l'appel à projets « jardins citoyens et partagés » 2019 financera en priorité l'aide à la création de jardins partagés** pour lesquels la faisabilité foncière et technique est confirmée, **ainsi que les projets de mutualisation de moyens entre les jardins partagés lyonnais.**

Si vous souhaitez vous inscrire dans cette démarche, je vous invite à remplir le dossier de demande de subvention joint. Vous trouverez en annexes plus de précisions quant aux modalités d'instruction des dossiers et d'attribution de subvention de fonctionnement.

**Les dossiers de demandes de subvention doivent être envoyés au plus tard le lundi 14 janvier 2019, délai de rigueur.**

Je vous informe également que les demandes de subvention faites pour la création ou le développement de jardins partagés au titre de la politique de la ville doivent répondre à l'appel à projets du Contrat de Ville disponible sur [www.polville.lyon.fr](http://www.polville.lyon.fr).

Au sein de la direction du développement territorial, Hélène Fonfrède, cheffe de projets techniques, reste à votre disposition pour toute autre précision ([jardins.partages@mairie-lyon.fr](mailto:jardins.partages@mairie-lyon.fr)).

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

L'Adjointe déléguée à l'Économie  
sociale et solidaire,

  
Dounia BESSON

Pièces jointes : Description de l'appel à projets « jardins citoyens et partagés » 2019 : Dossier de demande de subvention 2019 - Charte des jardins partagés lyonnais

## Appel à projets « jardins citoyens et partagés » 2019

- **Objectif général:** « Développer des initiatives visant à contribuer à l'amélioration du cadre de vie et au développement du lien social tout en préservant l'environnement par le biais d'activités collectives de jardinage »

- **Public concerné :**

Les associations loi 1901 impliquées sur le territoire lyonnais uniquement.

En priorité, l'aide à la création de jardins partagés et les initiatives favorisant la mutualisation des moyens entre les jardins existants.

- **Date limite de réponse : Lundi 14 janvier 2019**

L'envoi du dossier de demande de subvention accompagné des pièces justificatives demandées se fait en versions informatique ou papier aux adresses suivantes :

Adresse mail : [jardins.partages@mairie-lyon.fr](mailto:jardins.partages@mairie-lyon.fr)

Adresse postale : **Mairie de Lyon**  
**Direction du Développement Territorial**  
**69205 Lyon Cedex 01**

- **Modalités d'attribution :**

L'attribution se fera après examen de la pertinence du projet au regard des objectifs définis précédemment. Dans le cadre de la création d'un jardin partagé, l'attribution d'une subvention de fonctionnement sera également étudiée sous réserve de la faisabilité technique et foncière du projet.

Pour faire l'objet d'une proposition au Conseil Municipal de Lyon, toute demande devra obligatoirement être **accompagnée des pièces administratives et comptables demandées** dans le dossier de demande de subvention fourni en document joint.

Il est demandé aux associations ayant reçu une subvention en 2018 de la part de la Ville de Lyon de retourner un **bilan qualitatif et le compte rendu financier de l'action (selon le modèle joint) au plus tard le lundi 15 avril 2019.**